

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EF  
Etablissement français du sang

**Décision n° DS 2009-55 du 14 décembre 2009 portant délégation de signature  
à l'Etablissement français du sang**

NOR : SASO0931295S

Le président de l'Etablissement français du sang,  
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-5 et R. 1222-8 ;  
Vu le décret du 24 avril 2009 portant nomination du président de l'Etablissement français du sang ;  
Vu les décisions N 2009-03 et N 2009-04 du président de l'Etablissement français du sang portant nomination de M. Pierre TIBERGHIEU aux fonctions de personne responsable et de directeur scientifique de l'Etablissement français du sang en date du 7 juillet 2009,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

M. Pierre TIBERGHIEU, personne responsable et directeur scientifique de l'Etablissement français du sang, reçoit délégation de signature pour signer tous les actes nécessaires à la continuité du service public de la transfusion sanguine du 28 décembre 2009 au 3 janvier 2010 inclus.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2009.

*Le président,*  
P<sup>R</sup> G. TOBELEM